

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Foix
LES CABANNES - Commune

Procès verbal

Le jeudi 17 octobre 2024 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Daniel GERAUD.

Secrétaire de la séance : Ginette MILHAVET SALENDRE

Présents : Daniel GERAUD, Jean-Jacques BLANC, Ginette MILHAVET SALENDRE, Gilles ROULLET, ~~Christian NEVEU~~, Françoise SORDELET, ~~Robert CLARACO~~, Patrick RIEU, ~~Anthony FEVRIER~~

Représentés : Anne-Marie GARACHON représentée par Daniel GERAUD

Absents et excusés : Franck FERRER-JOLY

Ordre du jour :

- Décision Modificative du Budget
- Forfaits ski hivers 2024-2025
- Révision tarifs concessions cimetière
- Plaque M DURAN
- Location barnums
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Délibération de la décision modificative n°1 - BUDGET COMMUNAL M57 2024 (N° DE_022_2024)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2031 - 0	Frais d'études	0	60 000
21352 - 0	Bâtiments privés	0	-60 000
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Présents 6	Votants 7	Pour 7	Contre /	Abstention /
------------	-----------	--------	----------	--------------

Forfaits ski (N° DE_023_2024)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la station d'Ax 3 Domaines propose aux enfants de 5 à 11 ans habitant dans un village de la communauté de communes des Pyrénées Ariégeoises et fréquentant une école du même secteur, un forfait saison hiver à un tarif avantageux de 108€.

Ce forfait saison hiver donne accès à l'ensemble des pistes et des remontées mécaniques d'Ax 3 Domaines.

La commande et le règlement seront effectués par la municipalité.

Le prix du forfait sera ensuite refacturé aux familles.

Où l'exposé de M le Maire, le Conseil Municipal décide :

-Accepte que la commande et le règlement soient effectués par la mairie

-Approuve la refacturation du prix du forfait aux familles.

Présents 6	Votants 7	Pour 7	Contre /	Abstention /
------------	-----------	--------	----------	--------------

Tarifs cimetière LES CABANNES (N° DE_024_2024)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des difficultés rencontrées pour établir le tarif des concessions allouées au cimetière.

Il rappelle que les concessions ont été revues en 2021 et que les durées sont désormais limitées à 30 ans ou 50 ans. Les tarifs sont respectivement fixés à 624€ et 780€.

Il propose de simplifier le tableau existant en concordance avec les indications précisées ci-dessus.

COLOMBARIUM		
Concessions	Prix concession hors droits d'enregistrement	
<i>Case – 2 urnes</i>	<i>30 ans</i>	<i>50 ans</i>
	425€	675€
<i>Dispersion des cendres jardin du souvenir</i>	60€	
<i>Plaque marbre pour case</i>	55€ (non gravée)	
DEPOSITOIRE		
Désignation concessions	Tarifs	Unité
Les 2 premiers mois	Gratuité	Mois
Du 3 ^{ème} au 6 ^{ème} mois	84€ par mois	Mois
Le temps de mise au dépositoire ne pourra pas dépasser 6 mois.		

CONCESSION				
Type sépulture	Longueur	Largeur	30 ans	50 ans
Emplacement	3m	2m	624€	780€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les nouveaux tarifs proposés ci-dessus.

Présents	6	Votants	7	Pour	7	Contre	✓	Abstention	✓
----------	---	---------	---	------	---	--------	---	------------	---

Plaque Georges DURAN (N° DE_025_2024)

Monsieur le maire informa le Conseil Municipal que des administrés de la commune ont adressé à la mairie un courrier faisant état de la qualité de service et d'initiative dont M Georges DURAN a fait preuve lorsqu'il exerçait la fonction de maire de Les Cabannes.

La perception des uns et des autres de cette reconnaissance semble ne pas faire l'unanimité au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire considère qu'il ne peut donner un avis sur cette question sans avoir consulté l'ensemble des conseillers municipaux.

Toutefois, l'idée d'une plaque apposée à la mairie ne semble pas correspondre aux actions mises en œuvre par Monsieur Georges DURAN. Son action a surtout concerné les installations et équipements qui ont vu le jour au stade municipal.

Il rappelle la solennité de cette démarche et propose d'appeler le stade « Complexe sportif Georges DURAN » en souvenir et en l'honneur d'un homme qui a été un artisan de l'essor du village.

Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer par vote pour entériner ou non cette proposition.

Présents	6	Votants	7	Pour	5	Contre	1	Abstention	1
----------	---	---------	---	------	---	--------	---	------------	---

Location barnums (N° DE_026_2024)

Monsieur le maire rappelle rapidement à l'assemblée que la commune dispose de 23 barnums dont 20 ont été achetés en 2023.

Suite à une demande de location de ces barnums, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de les louer selon le tarif suivant :

- Location : 10€ par barnum /jour
- Caution : 500€ par barnum

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à Monsieur le Maire afin d'établir une convention de location et l'autorise à signer tous documents y afférents.

Présents	6	Votants	7	Pour	7	Contre	0	Abstention	0
----------	---	---------	---	------	---	--------	---	------------	---